

(5)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LONGVILLERS

N°022-2017

L'an deux mil dix sept, le 04 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M LANGLOIS Jacques, Maire

Etaient présents : Mme BAZIN Isabelle. Mme STAQUET Dominique. Mme DELACOTTE Valérie. Mme LEPRIEUR Valérie. M LANGLOIS Jacques. M GOSSET Bertrand. M LACOUR Guy. M de MATHAN Jean. M ANGER Jean-Marie. M CHÂTEL Jean-Charles.

Etait absent excusé : M CERVELLE Michel

Date de convocation : 28 septembre 2017 date d'affichage : 05 octobre 2017

En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Objet : Débat de PADD Territoire du PLUI secteur Est

Monsieur le Maire rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouveau urbain, Urbanisme et Habitat, ENE et ALUR.

Il souligne que les dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

Monsieur le Maire conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, expose les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Conforter l'armature urbaine pour contribuer au rayonnement du territoire de Pré-Bocage Intercom secteur Est
- Stimuler le développement socio-économique du territoire pour assurer son dynamisme et son bon fonctionnement
- Mieux prendre en compte le cadre de vie et l'environnement pour protéger le patrimoine et préserver les ressources du territoire

Après en avoir entendu Monsieur le Maire,

- Vu les articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme relatifs au contenu et au débat sur les orientations du PADD,
- Vu la délibération en date du 16 décembre 2015 de Villers Bocage Intercom prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant fusion de Villers-Bocage Intercom, d'Aunay Caumont Intercom au premier janvier 2017, qui stipule que Pré-Bocage Intercom reprend les droits et obligations des anciennes collectivités dont elle est issue ;

Entendu les avis des membres du Conseil Municipal.

- Favorables à l'unanimité des membres présents, le projet semble cohérent pour les membres du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, décide de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ainsi modifiées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures,

P.C.C.

Le Maire

Jacques LANGLOIS

Transmis à la Sous Préfecture
De Vire le 05/10/2017



PRE-BOOKING INTERCOM
RECUE:
23 OCT. 2017
SERVICE: